



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Destinataires :

- . Bureau national
- . Fédérations
- . URI
- . UD
- . Secrétaires confédéraux

N°34 du 19 juillet 2019

PRESENTATION DES PRECONISATIONS DU HAUT-COMMISSARIAT A LA REFORME DES RETRAITES

Jeudi 18 juillet, s'est déroulée en présence d'Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé, et de Jean-Paul DELEVOYE, Haut-commissaire à la réforme des retraites, une réunion de présentation aux partenaires sociaux des préconisations du HCRR¹. Cette réunion précédait la remise du rapport au Premier ministre. Elle conclut la concertation qui s'est déroulée depuis plus d'un an avec le Haut-commissariat.

La précédente réunion multilatérale du 10 octobre 2018 portait sur les objectifs et les grandes orientations du futur système de retraites universel. La multilatérale du 18 juillet a porté sur les modalités de mise en œuvre qui seront complétées dans les mois à venir. A ce stade, il est utile de rappeler que le rapport ne constitue pas le futur projet de loi.

1. Premiers éléments d'analyse CFDT

Ce rapport a le mérite de **démontrer qu'une réforme systémique des retraites – telle que la CFDT la porte depuis de nombreuses années – est possible**. De manière globale, on peut distinguer des éléments qui conviennent à la CFDT, d'autres pour lesquels il nous faudra continuer à revendiquer du mieux, des éléments insuffisants, et enfin deux lignes rouges. Une analyse détaillée et exhaustive des propositions du rapport qui fait 130 pages est en cours et sera transmise à la rentrée. D'ores et déjà, les éléments clés du rapport sont les suivants :

¹ La délégation CFDT était composée de Laurent BERGER, secrétaire général, Frédéric SEVE, secrétaire national, et Virginie AUBIN, secrétaire confédérale.

Les éléments du projet qui nous conviennent :

- Un système par répartition, contributif et solidaire,
- Un système universel, mais pas uniforme,
- Un système en points,
- Le principe de la garantie à 100% des droits acquis,
- Le maintien du dispositif des carrières longues,
- L'indexation de la valeur du point sur les salaires à terme (aujourd'hui l'indexation se fait sur l'inflation),
- Le principe d'un minimum de pension,
- Des points accordés pour les aléas de carrière ou de vie (chômage...),
- Une majoration pour enfant dès le premier enfant,
- Un objectif de maintien du niveau de vie de la personne veuve pour la réversion,
- La prise en compte des spécificités de certains métiers ou situations professionnelles,
- L'intégration des primes des fonctionnaires et des agents des régimes spéciaux dans l'assiette,
- Et une transition progressive.

Les éléments du projet qui demandent à être améliorés (cf. Manifeste CFDT du 18 octobre 2018) :

- Le niveau du minimum de pension : nous revendiquons 100% du SMIC net et non comme le propose le rapport 85% (ce qui était déjà l'objectif posé dans la loi de 2003 pour 2008 et non réalisé à ce jour),
- L'indexation des pensions : nous demandons qu'elle prenne pour référence les salaires plutôt que l'inflation,
- La majoration pour enfant : pour la CFDT, cette majoration doit être forfaitaire (et non proportionnelle au revenu) pour être davantage redistributive,
- La réversion : notre revendication est d'en faire bénéficier au moins les personnes PACSées (et non simplement les personnes mariées). En outre, l'absence d'un plafond et d'un plancher pour la réversion peut être interrogé.

Les éléments insuffisants :

- *La garantie des droits acquis* : il s'agit d'un point à approfondir car aujourd'hui, les règles de calcul ne sont pas détaillées. **La CFDT restera vigilante pour que cette garantie soit effective et juste**, quelle que soit la carrière et malgré la complexité de l'opération. Les droits des actifs ne doivent pas faire les frais de la réforme.

- *La pénibilité* : Sa prise en compte est insuffisante aujourd'hui tant dans le privé que dans le public. **La simple extension du C2P du secteur privé à la fonction publique** et aux régimes spéciaux suite à la disparition progressive des catégories actives **ne saurait suffire**. Les seuils actuels sont aujourd'hui trop élevés, 4 critères sont désormais exclus du C2P et l'abaissement de l'âge de départ n'est que de 2 ans. Ne pas repenser le dispositif du C2P pourrait conduire à des injustices sociales.
- *La retraite progressive* : même si le rapport préconise d'ouvrir la retraite progressive à l'ensemble des assurés, il n'y pas de volonté manifeste d'aller vers le droit au temps partiel au-delà d'un certain âge, ni d'inciter à recourir au temps partiel. Les recommandations du HCRR se focalisent sur le cumul emploi-retraite en le libéralisant sans plafond ni limite. **La CFDT milite pour un véritable droit à l'aménagement des fins de carrière.**
- *La gouvernance* : à ce stade, **le projet de la gouvernance du futur système et de la transition n'assure pas un réel partage du pouvoir** entre l'Etat et les partenaires sociaux, qui sont pour la CFDT incontournables dans le pilotage du système de retraites. Le positionnement du gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux jusqu'à aujourd'hui incite à la plus grande prudence.

Les lignes rouges :

- *L'âge pivot* : **La CFDT est totalement opposée à l'introduction d'un âge du taux plein à 64 ans (avec décote et surcote) identique pour tous** dès 2025 et qui figure dans le rapport. Cette mesure est anxiogène, contre-productive et injuste. Elle ignore la diversité des carrières et des situations professionnelles : seuls certains salariés sont en mesure de travailler plus longtemps (d'abord ceux qui sont en emploi, ceux qui n'exercent pas un métier physique ou pénible).
- *Le financement du système* : La CFDT se félicite d'avoir obtenu que **le gouvernement renonce à insérer dans le projet de financement de la sécurité sociale pour 2020 des mesures paramétriques** (augmentation de la durée de cotisation par accélération de la réforme Touraine). Cette intention restera **à confirmer à la rentrée.**

Le HCRR recommande que le nouveau système soit à l'équilibre en 2025. L'objectif est louable mais **la CFDT est en désaccord avec l'analyse du gouvernement sur l'origine du déficit du système de retraites**. Le déséquilibre du système ne provient pas d'un dérapage des dépenses, mais de la diminution des ressources du fait de **choix imputables au gouvernement** (non-compensation des exonérations de cotisations CICE, forfait social, et désocialisation des heures supplémentaires).

2. Les positions des acteurs

L'ensemble des partenaires sociaux ont insisté sur le rôle qu'ils avaient à jouer dans la future gouvernance du système universel de retraites.

L'ensemble des organisations syndicales se sont opposées à l'âge du taux plein à 64 ans, et ont demandé que le minimum de pension soit fixé à 100% du SMIC.

La CGT a rappelé son opposition au projet de réforme qui selon elle renforce l'individualisme et accroît les inégalités.

FO a salué la démarche du HCRR, tout en marquant son désaccord avec une réforme qu'ils considèrent comme la mise en place de mesures paramétriques permanentes.

La CFE-CGC a mis en avant l'abandon de la référence aux 43 ans de cotisation. Elle a rappelé qu'il y aurait des gagnants et des perdants et a souligné la perte de confiance entre l'État et les partenaires sociaux.

La CFTC continuera de participer aux concertations à venir. Elle s'est opposée à la prise en compte de l'espérance de vie pour faire évoluer l'âge pivot à long terme.

L'UNSA a rappelé qu'elle n'était pas demandeuse d'une telle réforme. Elle a demandé à ce que la transition soit plus longue avec un droit d'option entre les deux systèmes (actuel et futur).

Les organisations patronales ont globalement été plutôt en soutien de la réforme. Elles y ont vu une prise en compte des spécificités des professions libérales.

Le MEDEF est favorable à la libéralisation du cumul emploi-retraite, mais s'est par contre opposé à la réouverture du débat sur la pénibilité expliquant que « la pénibilité du public ne doit pas être payée par le privé ». Il s'est préoccupé du sort des actifs gagnant plus de 120 000€ par an (3 Plafonds annuels de Sécurité Sociale).

La CPME est restée plus réservée dans l'attente d'une analyse technique des propositions du HCRR.

L'U2P a insisté sur la nécessaire pédagogie qu'il faudra mettre en œuvre, tout en validant l'augmentation programmée sur un temps long des cotisations des indépendants.

La FNSEA s'est satisfaite d'avoir été entendue sur une grande partie de ses revendications, notamment sur l'application du minimum retraite à hauteur de 85% du SMIC pour leurs membres.

3. Perspectives

A la suite de la remise par le HCRR de ses recommandations au Premier ministre, une première réunion bilatérale avec le HCRR de débriefing aura lieu la semaine prochaine. La bilatérale avec la CFDT aura lieu lundi 22 juillet au matin.

Lors d'une conférence de presse prévue mercredi 24 juillet, le Premier ministre devrait préciser des éléments de méthode pour la concertation qui s'ouvrirait en septembre sur l'écriture du projet de loi.

Une réunion multilatérale avec le Premier ministre serait organisée fin août. Le dépôt du projet de loi au Parlement n'est pas encore fixé et pourrait intervenir soit début 2020, soit après les élections municipales.

A ce stade, il faut rappeler que le rapport du HCRR n'est qu'un rapport. Maintenant vont s'ouvrir les discussions sur la préparation du projet de loi. **La CFDT reste mobilisée sans naïveté et sans caricature** pour porter l'ensemble de ses revendications auprès du gouvernement et des parlementaires pour que la réforme des retraites soit porteuse de progrès et de justice sociales.

Les outils CFDT (Manifeste, Vrai/Faux et autres éléments du [kit sur les retraites](#)) sont disponibles et seront complétés à l'automne. Les organisations sont encouragées à poursuivre les débats retraites et à s'appuyer sur les membres du BN. La confédération reste également mobilisée pour toute sollicitation.

En annexe, vous trouverez la déclaration prononcée hier par Laurent Berger. Voici également le [lien vers l'ensemble des documents du HCRR](#).

INTERVENTION DE LAURENT BERGER LORS DE LA PRESENTATION DES PRECONISATIONS DU HCRR LE 18 JUILLET 2019

Madame la Ministre, Monsieur le Haut-Commissaire,

Plus d'un an après le début de la concertation sur la réforme des retraites, la CFDT se réjouit qu'on arrive enfin à cette présentation des préconisations du Haut-commissaire. Elles constituent le point de départ de la construction d'un futur système universel de retraites.

La CFDT souhaite d'abord souligner la qualité du travail accompli par le Haut-Commissariat à la réforme des retraites tout au long de la concertation. La méthode choisie a permis de prendre le temps d'aborder la grande majorité des sujets, et ce, en transparence, honnêteté et confiance. Quels que soient les désaccords, le débat a été constructif et de qualité et l'écoute a été réelle.

Nous sommes aujourd'hui à la fin d'une première étape qui, pour la CFDT, arrive après de longues années de réflexion sur ce que pourrait être une réforme globale de notre système de retraites. Car **l'enjeu d'une telle réforme est bien de refonder notre pacte social entre les générations, afin de le consolider, de le rendre plus lisible, plus juste et plus équitable.** Il est essentiel que nous adaptions notre système de retraites par répartition aux réalités sociales, économiques, sociétales et démographiques d'aujourd'hui.

La CFDT est convaincue que **l'avenir des retraites passe par la création d'un système universel** : un système **solidaire**, un système **solide**, et un système qui **fait de la retraite un bien commun.**

Cette solidarité s'incarne notamment dans un renforcement de la redistributivité du système en faveur des personnes les plus pauvres ou de celles qui ont les carrières les plus heurtées ou les moins dynamiques. Et en disant cela, nous pensons notamment à la situation des femmes particulièrement pénalisées, encore, dans l'emploi. **La retraite du XXI^{ème} siècle ne doit laisser personne de côté !**

Ces grands principes ont d'ailleurs été affirmés lors de la multilatérale du 10 octobre dernier. La présentation des recommandations aujourd'hui, nous montre qu'au-delà des valeurs que nous souhaitons attacher à notre futur système de retraites, **il est possible de construire une réforme de cette ampleur.** Si certains la prétendaient infaisable ou douloureuse, le résultat de la concertation nous montre la voie d'une réforme porteuse de sens et de progrès social, et ce sans que cela passe par des mesures punitives.

Une voie d'harmonisation des régimes spéciaux et de la fonction publique avec le régime général est proposée. Elle doit permettre de respecter les identités professionnelles et de reconnaître la spécificité de certains métiers. La mise en place progressive du nouveau système est par ailleurs essentielle pour ne pas brutaliser les agents et les salariés.

Cela dit, la CFDT sera extrêmement vigilante et exigeante sur les mesures d'accompagnement de cette transition qui dépassent le seul cadre des retraites. C'est notamment le cas de la politique de revalorisation salariale. Si nous voulons collectivement que le chantier de la réforme des retraites aboutisse, il est impératif que l'Etat prenne vraiment ses responsabilités en matière de rémunération des fonctionnaires et des agents du service public.

La présentation des recommandations, nous l'avons dit, est une étape essentielle pour la suite. Mais ce n'est qu'une étape. **Pour la première fois nous disposons d'une vision d'ensemble du projet de construction du système de retraite universel**, et nous allons pouvoir en discuter à la fois les détails et les grands équilibres. Il faudra que la suite du processus permette de préciser les choix présentés aujourd'hui, voire de les amender pour renforcer davantage ce projet. Je ne vous cache pas, par exemple, que nous ne partageons pas votre choix d'un âge collectif du taux plein. Il faudra en reparler. Enfin et surtout, il sera nécessaire de compléter ces préconisations avec ce que les partenaires sociaux, et le débat public à venir, pourront encore apporter.

Madame la Ministre, monsieur le Haut-Commissaire, je n'ai pas besoin de vous redire les doutes qui traversent notre société aujourd'hui, ni le manque de confiance qui menace notre système de retraites. Les surmonter constitue le véritable enjeu de cette réforme, mais aussi son défi le plus grand. Pour la CFDT, **une réforme d'une telle ampleur ne suscitera l'adhésion que si elle crée dans le même temps des droits nouveaux, adaptés aux réalités de notre société et répondant aux attentes des travailleurs d'aujourd'hui et de demain.**

Notre grande enquête « Parlons retraites », réalisée auprès de près de 120 000 personnes, a mis en évidence ces attentes, et a servi de base au « Manifeste pour une réforme des retraites » que la CFDT a présenté en octobre dernier. A l'aune de ce que vous nous avez présenté, je tiens à en rappeler l'essentiel :

La CFDT demande la réouverture du dossier de la pénibilité. En particulier, la disparition des catégories actives ne saurait se faire sans une prise en compte de la pénibilité du travail digne de ce nom. La simple extension du C2P du secteur privé ne saurait suffire. Ne pas repenser le dispositif du C2P pourrait conduire à de nouvelles injustices sociales.

La CFDT demande également l'ouverture d'une véritable réflexion sur la retraite choisie et progressive pour un véritable droit à l'aménagement des fins de carrière. C'est là une véritable attente des actifs, et en particulier des seniors.

La CFDT demande au gouvernement de porter dans son projet de loi une attention particulière aux plus jeunes dont l'entrée dans la vie active est souvent tardive et difficile, **et aux femmes** qui subissent des inégalités de parcours et de rémunérations par rapport aux hommes. C'est en ce sens qu'il faut s'emparer de la question du minimum de pension. Nous demandons de le porter à 100% du SMIC, parce qu'on ne peut rester sans réponse face aux discriminations vécues dans le monde du travail, plus particulièrement en matière de promotion, de rémunération, de temps partiel.

La revendication CFDT d'une « banque des temps », enfin, permettrait de repenser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et de favoriser le temps libre tout au long de la vie, et pas seulement tout au bout de la vie.

Cette liste n'est bien évidemment pas limitative. **Les modalités exactes du processus de transition et la garantie des droits acquis constituent pour la CFDT des conditions essentielles de la réforme.** La gouvernance de cette transition et celle, bien sûr, du futur système seront aussi un élément décisif pour la réussite de la réforme. **La place qui sera faite aux partenaires sociaux, la capacité à partager le pouvoir,** à éviter un pilotage technocratique et descendant **conditionneront,** nous en sommes certains, **le retour de la confiance** dans le système de retraite. De ce point de vue, vos préconisations nous paraissent encore un peu timides.

En conclusion, la démarche va dans le bon sens mais elle reste à approfondir pour être à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et sociétaux de notre époque : **la réforme des retraites n'est rien de moins qu'un des projets de société le plus structurant depuis longtemps.** La CFDT souhaite des concertations ouvertes et transparentes pour affiner et améliorer ce projet. La CFDT restera mobilisée pour une retraite porteuse de droits nouveaux pour toutes et tous.